

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 94

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 34

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« les caractéristiques variables de »

les mots :

« des caractéristiques variables pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.